Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité
Entre L'adhérent(e) à **L'AMAP "les Choucas gourmands"**

SAISON 2023-2024

Du 3 mars 2023 au 16 février 2024

Les vendredis de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Contacter / **Isabelle au 06 04 08 16 12**
Ou l'AMAP au 07 89 71 36 96

Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE

CONTRAT DE FROMAGES FERMIERS, TOMME et LAIT en BIO

NOM de l'adhérent : ……

Demeurant : ……

Tél : …… Mobile : ……Email : …… @ ……

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :
- produire du lait et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés du lait et des fromages toutes les deux semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:
- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Si je prends du lait, Je m'engage à fournir un nombre de bouteilles suffisant pour assurer le roulement (2 fois au moins le nombre de litres demandé par livraison)

3 mars	17 mars	31 mars	14 avril	28avril	12 mai	26 mai	9 juin	23 juin	7 juil	21 juil	4 août	18 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
1 sept	**15 sept**	**29sept**	**13 oct**	**27 oct**	**10 nov**	**24 nov**	**8 déc**	**22 déc**	**19 jan**	**2 fév**	**16 fév**	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:
- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de : …… €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) **libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 3 mars 2023, 1er juin 2023, 1er septembre 2023, 1er décembre 2023.

Fait à ……le ……

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY L'adhérent : ……

C O M M A N D E

Saison complète (soit 25 distributions)

	Fromage type munster			Type Munster blanc du Jour ½ sel	Tomme	Lait cru
	Normal 400 g 5,60 €	Normal 300 g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 3,90 €	250g 3,95 €	Le Litre 1 €
A chaque distribution Soit 25 fois						
Distribution A . Soit 13 fois						
Distribution B Soit 12 fois						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
TOTAL GENERAL				…. Chèques		

EXEMPLE DE COMMANDE :

Saison complète (soit 25 distributions)

	Fromage fermier			Fermier blanc du jour ½ sel	Tomme	Lait
	Normal 400 g 5,60 €	Normal 300 g 4,20 €	Cumin 300 g 4,35 €	Petit 3,90 €	250 g 3,95 €	Le litre 1 €
A chaque distribution Soit **25 fois**					1	2
Distribution A Soit **13 fois**		2				
Distribution B Soit **12 fois**	1					
Prix unitaire pour 1 livraison	5,60 €	8,40€			3,95 €	2
Prix total des livraisons	12×5,60= 67,20	13×8,40 =109,20			25×3,95 =98,75	25×2 =50
TOTAL GENERAL	67,20+109,20+98,75+50 =325,15			Soit 3 chèques de 80 € et 1 chèque de 85,15 €		